



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

## FOOT DIVERSIFIE

*Délégation du Roannais*

Tél : 04-77-44-51-95

**PV N° 26 DU SAMEDI 18/02/2023**

Réunion du 13 février 2023

Responsable : M. Bernard THIVEND 06 81 48 05 03

Membre : M. Alain PARATCHA

### COURRIERS REÇUS

- MABLY : mail du 8 février. Nous avons bien enregistré le forfait de votre équipe pour le match du 10 février contre RHINS TRAMBOUZE (Poule A match 24988894).

- BRIENNON : mail du 10 février. Nous avons pris bonne note de votre candidature pour organiser les ½ finales de la Coupe de l'Amitié programmées au 6 mai. Nous tenons à vous en remercier.

### REPORTS DE MATCH

L'ensemble des rencontres du championnat Critérium du **vendredi 20 janvier (poules A et B) et du samedi 21 janvier (poule C)** a été annulé suite aux intempéries. Les matchs sont reprogrammés

- le **vendredi 31 mars pour les Poules A et B**
- et - le **samedi 18 mars pour la Poule C.**

La rencontre **PARIGNY ST CYR – MABLY** (Poule A match n°24988888), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **VILLERS – ST SYMPHORIEN DE LAY** (Poule A match n°24988890), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **ESSOR – ROANNE MAYOLLET** (Poule A match n°24989020), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **VAL D'AIX – ESSOR** (Poule B match n°24989025), initialement prévue le 10 février, est reprogrammée au **vendredi 3 mars**.

La rencontre **CREMEAUX – PARIGNY ST CYR** (Poule B match n°24989021), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **GOAL FOOT – LE COTEAU** (Poule B match n°24989022), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **AVENIR COTE - BUSSIERES** (Poule B match n°24989023), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **US APCHONNAISE – ROANNE FC** (Poule C match n°24989221), initialement prévue le 24 septembre, puis décalée au 4 février, est reprogrammée au **samedi 11 mars**.

La rencontre **AVENIR COTE – NORD ROANNAIS** (Poule C match n°24989250), initialement prévue le 17 décembre, est reprogrammée au **samedi 11 mars**.

La rencontre **GOAL FOOT – ROANNE ARCT** (Poule C match n°24989251), initialement prévue le 17 décembre, est reprogrammée au **samedi 11 mars**.

La rencontre **GOAL FOOT – AVENIR COTE FOOT** (Poule C match n°24989257), prévue le 28 janvier, est reprogrammée au **samedi 25 mars**.

La rencontre **US APCHONNAISE - ROANNAIS FOOT 42** (Poule C match n°24989258), prévue le 28 janvier, est reprogrammée au **samedi 25 mars**.

La rencontre **NORD ROANNAIS – ROANNE ARCT** (Poule C match n°24989259), prévue le 28 janvier, est reprogrammée au **samedi 25 mars**.



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

## FOOT DIVERSIFIE

*Délégation du Roannais*

Tél : 04.77.44.51.95

**Important** : lorsque les terrains sont impraticables ou en cas d'arrêté municipal, tous les clubs et toutes les équipes **ont l'obligation d'inverser les rencontres**, même lors des matchs retour. (Règlement Sportifs du Championnat Criterium : article 2.4.4 Terrains impraticables)

### COUPE DE L'AMITIE

#### ¼ de finale

Les matchs auront lieu le **vendredi 3 mars** pour les équipes des **Poules A et B** qui reçoivent, et le **samedi 4 mars** pour celles de la **Poule C**.

- **Vendredi 3 mars**
  - **LE COTEAU – GOAL FOOT**
  - **PARIGNY ST CYR – ROANNE ARCT**
  - **LOIRE SORNIN – MABLY**
- **Samedi 4 mars**
  - **ROANNE FC – RHINS TRAMBOUZE**

#### 1/2 finales

Les rencontres se disputeront le **samedi 6 mai, sur terrain neutre**.

Le vainqueur de la rencontre **ROANNE FC – RHINS TRAMBOUZE** sera opposé au vainqueur de la rencontre **PARIGNY ST CYR – ROANNE ARCT**.

Le vainqueur de la rencontre **LOIRE SORNIN – MABLY** sera opposé au vainqueur de la rencontre **LE COTEAU – GOAL FOOT**.

Les clubs désireux d'organiser **les ½ finales de la Coupe de l'AMITIE du samedi 6 mai et la finale du samedi 3 juin**, sont priés de faire acte de candidature.

### AVIS AUX CLUBS ET JOUEURS RAPPEL IMPORTANT

La Commission de Discipline constate de plus en plus que les joueurs exclus par un carton rouge lors d'une rencontre, ne transmettent pas de rapport, suite à leur exclusion.

Nous rappelons que le rapport permet au joueur de s'expliquer sur son comportement et permet à la commission de prendre une bonne décision ; à défaut de rapport, la commission s'appuiera sur le seul rapport de l'arbitre.

Les clubs sont priés d'en prendre bonne note pour les prochains matchs.